



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 2 décembre 2014

DOSSIER DE PRESSE

Signature de la convention de sécurisation des bijouteries

Mardi 2 décembre 2014 à 10 h 00

Bijouterie Agnoux

31 bis avenue Victor Hugo - Tulle

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Pourquoi cette convention ?

Cette convention a pour objectif d'améliorer la sécurité des professionnels horlogers, bijoutiers, joailliers et orfèvres (HBJO) exerçant dans le département. Elle vise à renforcer la coopération entre les professionnels et les services de l'État compétents en matière de prévention de la violence et de traitement de la délinquance.

Deux référents sont désignés : un au sein de la police ainsi qu'un au sein de la gendarmerie. Ils sont au quotidien, pour les problèmes de sûreté, les interlocuteurs privilégiés des professionnels HBJO. La présence de ces référents garantit des contacts réguliers entre la profession et les forces de l'ordre et assure ainsi une meilleure prévention des actes de violence et de délinquance.

Un référent est également désigné au sein de la chambre professionnelle de l'union des bijoutiers et horlogers du Limousin (UBHL).

Des conseils de sûreté libres et gratuits pourront être dispensés auprès des professionnels HBJO. Les demandes exprimées par ces derniers devront être adressées au référent de la chambre professionnelle UBHL, seul interlocuteur des forces de police et de gendarmerie habilité à transmettre ces demandes au sein du département.

Les conseils de sûreté doivent permettre de répondre aux problèmes propres à ces professions sur tous les sujets :

- la sécurité de leurs déplacements,
- l'état de la réglementation,
- la sécurisation des lieux où ils exercent,
- l'installation de dispositifs d'alarmes ou de vidéo-protection.

Il sera recommandé aux maires d'intégrer les abords des commerces exposés au risque de malveillance dans le périmètre couvert par le dispositif de vidéo-protection implanté dans leur commune.

Le dispositif « Alerte Entreprises 19 » prendra ensuite le relais pour diffuser l'information au sein de la profession.

En fonction du niveau d'exposition au risque évalué localement, il pourra être convenu :

- d'activer les SMS du dispositif « Alerte Entreprises 19 »,
- d'arrêter des mesures particulières d'accueil et d'accompagnement,
- de recourir aux dispositifs électroniques d'alarme géo-localisée.

Tout sera ainsi mis en œuvre pour faciliter une intervention rapide et efficace des forces de sécurité. Les professionnels HBJO seront sensibilisés à la nécessaire préservation des traces et indices, ainsi qu'à la façon d'établir un signalement en cas de besoin.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Les statistiques des cambriolages en Corrèze

En Corrèze, on compte 35 bijouteries et divers professionnels liés à ce secteur d'activité (fabricants, réparation et ventes).

Voici les chiffres de la délinquance liée aux cambriolages :

	Zone police			Zone gendarmerie			Département		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Bijouteries	1	0	1	0	0	1	1	0	2
Locaux industriels, commerciaux et financiers	94	110	70	151	151	114	245	261	184
Tous lieux (résidences, locaux industriels/commerciaux/ financiers et autres)	264	357	299	450	511	416	714	868	715

Exemple de tentative de vol dans une boutique de bijoux fantaisie à Beaulieu-sur-Dordogne le 10 juin 2014

Le 10 juin 2014, les gendarmes de Beaulieu informent le Groupe d'Enquête et de Lutte Anti-Cambriolages de la compagnie de Brive de la commission de plusieurs vols et tentatives de vols au cours de la nuit précédente entre Brivezac et Beaulieu.

Un engin motorisé de type quad et de l'outillage ont été dérobés. Le quad signalé volé sera aperçu par une patrouille de gendarmerie de Tulle, ce qui orientera les investigations vers 4 individus majeurs. Parmi les vols d'outillages par effraction dans des garages et dépendances, le quatuor avait tenté vainement de fracturer la porte vitrée d'un commerce de bijoux fantaisie à Beaulieu.

Interpellés, ils seront poursuivis pour 5 cambriolages dont une tentative (la bijouterie fantaisie).

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Renvoyés devant le tribunal correctionnel de Brive-la-Gaillarde sous le régime de la comparution immédiate, les mis en cause vont être reconnus coupables des faits qui leur sont reprochés et condamnés comme suit :

Les multi-récidivistes :

- Individu 1 : 18 mois d'emprisonnement fermes avec mandat de dépôt à l'audience (incarcéré à la maison d'arrêt de Tulle) ;
- Individu 2 : 12 mois d'emprisonnement fermes avec mandat de dépôt à l'audience (incarcéré à la maison d'arrêt de Tulle) ;
- Individu 3 : 6 mois emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve pendant 2 ans, obligation de travailler, obligation d'indemnisation des victimes.

Le primo-délinquant :

Individu 4 : 6 mois emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve pendant 2 ans, obligation d'effectuer un TGI de 120 heures sous 18 mois, obligation de travailler, obligation d'indemnisation des victimes.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Le dispositif « Alertes Entreprises 19 »

Le mardi 17 décembre 2013, la préfecture de la Corrèze, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers de la Corrèze, en partenariat avec la gendarmerie nationale et la police nationale lançaient le dispositif « Alerte Entreprises 19 ».

Le dispositif « Alerte Entreprises 19 » a étendu celui d'« Alerte Commerces 19 » créé en 2011, aux artisans et entreprises de la Corrèze afin de répondre à leurs préoccupations face aux actes de délinquance.

- **Qui est concerné ?**
Tous les commerçants, artisans, entrepreneurs ou transporteurs.
- **Comment ça marche ?**
Il s'agit de créer un réseau d'alerte par SMS.

Dès qu'un professionnel adhérent du dispositif appelle le 17 pour informer la gendarmerie ou la police nationale qu'il a été victime d'un fait délictueux, le Centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG) diffuse rapidement l'alerte par un SMS collectif.

Sous le titre « Alerte Entreprises 19 », **il décrit succinctement les faits constatés, la date et le lieu, le véhicule utilisé, le mode opératoire et les renseignements connus sur le ou les auteurs, ainsi que des messages de prévention.**

Pour bénéficier du dispositif, tout entrepreneur, artisan ou commerçant doit demander son adhésion auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze en remplissant un formulaire.

Chaque numéro de portable des adhérents est répertorié dans un fichier, propriété de la chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze, et déclaré à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Bilan du dispositif d'alerte par SMS en Corrèze

Catégories	2012	2013	2014 (au 26.11)
Nombre total d'alertes SMS	24	15	11
Nombre d'alertes spécifiques commerces	24	15	10
Nombre d'alertes spécifiques bijoutiers	0	1	1
Motifs alertes bijoutiers	Néant	Vol par ruse (au rendez-moi)	Vol à main armée (Brive)

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>